

# Mise en danger du laboratoire au cabinet médical

## **Abaissement de la valeur du point tarifaire pour les analyses de laboratoire au 1<sup>er</sup> janvier 2006**

Monsieur le Conseiller fédéral Couchevin,

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'organisation avec droit de vote au sein de la FMH, la FMP représente en premier lieu les intérêts des médecins en pratique libre ambulatoire. Le 5 novembre 2005, le Conseil fédéral a décidé, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, d'abaisser de 10% la valeur du point tarifaire pour les analyses de laboratoire et les produits médicaux, et d'augmenter à 20% la participation aux frais des produits originaux, aux dépens de nos patients qui en ont besoin.

Une diminution de prix pour les analyses de laboratoire nous concerne très sensiblement, nous médecins de premier recours, car le laboratoire de présence au cabinet médical ne peut plus être exploité

de manière à couvrir les frais. Cette mesure nous surprend, d'autant plus qu'on a pu démontrer que le laboratoire de présence au cabinet médical rend service au patient, qu'il s'agit d'une prestation efficiente à un coût favorable et qu'il offre une qualité optimale.

Le coût de la médecine de premier recours est favorable. Le laboratoire de présence au cabinet médical fait partie de nos instruments de travail. Qui retire aux médecins de premier recours leurs instruments de travail, met en danger leur existence. Sans médecins de premier recours, la qualité des soins médicaux primaires ne peut que chuter massivement.

Les analyses de laboratoire sont exécutées par les assistantes médicales et les apprenties, ce qui représente environ 25% de leur activité journalière. Les médecins praticiens paient les salaires des assistantes médicales et des apprenties de leur cabinet, ils participent aux frais de formation de leurs écoles professionnelles et sont responsables de leur formation, y compris dans le domaine des

analyses de laboratoire. Qui abaisse de 10% la valeur du point tarifaire pour les analyses de laboratoire met en danger des postes de travail et des places d'apprentissage de jeunes femmes.

Cette mesure met en danger les médecins de premier recours, leurs employées assistantes médicales et leurs apprenties.

Nous prions donc le Conseil fédéral de prendre, avec les médecins de premier recours, des mesures pour que les conséquences négatives de ces prétendues économies puissent être évitées. En 2006, la liste des analyses sera réexaminée. La FMP attend que les souhaits des médecins de premier recours soient pris en compte dans le cadre de cette refonte.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Au nom du comité,

*Dr I. L. Wyler-Brem,  
présidente de la FMP*